Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260918-100926DELIB25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le dix septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, M Franck JOSSET, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT EXCUSÉ : M Pascal FRENDO.

Mme LE ROLLAND Florence donne procuration à Mme Isabelle ANDRÉO
M Michel OLÉRON donne procuration à Mme Lydie RAMEZ

Secrétaire de séance : M Pascal GODEST.

Délibération 25 MOTION POUR LA PRÉSERVATION DES URGENCES DE L'HOPITAL DE DINAN

Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants sur le pays de Dinan et de la côte d'Émeraude, sans compter sur l'affluence touristique non négligeable en période estivale,
Considérant que le service des urgences est à la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24h/24, 7 jours sur 7,
Considérant que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de l'offre de soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais de soins et un transfert de patients vers Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, soit plus 30 à 45 minutes,
Considérant que cet allongement met en danger la vie des patients, notamment pour les AVC, infarctus, traumatismes et détresses respiratoires,
Considérant l'engagement quotidien des équipes médicales et paramédicales malgré les tensions sur les effectifs,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte cette motion afin de :

- Réaffirmer son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24h/24 à l'hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,
- S'opposer à toutes fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan,
- Demander à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au ministère de la Santé et au gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences,

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260918-100926DELIB25-DE

Et de charger Monsieur le Maire de transférer de transmettre cette motion à l'ARS Bretagne, à Monsieur le préfet des Côtes d'Armor et sénateurs du département, à la Directrice du Centre Hospitalier de Dinan et à la presse locale.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL
22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
M Pascal GODEST

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 16 9 2026

MAIRIE DE BOURSEUL
22130 Côtes d'Armor